

2008/698 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € A L'ASSOCIATION " GENEVIEVE DUMONT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ART CONTEMPORAIN" POUR L'INSTALLATION LUMIERE "FONTAINES AUX OISEAUX" DE CHANTAL PAYET ET PHILIPPE BUCHY, DU 6 AU 8 DECEMBRE 2008, PLACE CHARDONNET DANS LE 1ER ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet d'installation lumière et animations conviviales dans le 1^{er} arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain » a été créée le 3 juin 1993 et a pour principal objet la conservation et la mise en valeur de Geneviève Dumont et plus largement d'agir pour que soit assurée la pérennité des œuvres contemporaines, principalement de celles placées dans le domaine public.

Pour l'édition 2008 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain » sera marqué par l'installation lumière originale de Chantal Payet et Philippe Buchy « Fontaines aux oiseaux ». L'idée est de réaliser une installation renouvelant la tradition des lumignons et de proposer une animation lumineuse qui transforme la place et sa perception. Seront réalisés lors de différents ateliers, avec l'aide du conseil de quartier Haut et Cœur des pentes, des habitants du quartier, de l'école des Tables Claudiennes et du centre social Grande Côte, des centaines d'éléments qui participeront à l'installation finale. Une parade costumée des enfants du quartier sera proposée pour l'inauguration de l'installation. Cette manifestation se déroulera du 6 au 8 décembre 2008, de 18 h 00 à 01 h 00, place Chardonnnet dans le 1^{er} arrondissement.

A travers cette manifestation, l'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9 150 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain », je propose de lui allouer une subvention de 4 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association « Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain », pour l'installation lumière « Fontaines aux oiseaux » de Chantal Payet et Philippe Buchy, du 6 au 8 décembre 2008, place Chardonnat dans le 1^{er} arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Geneviève Dumont pour le développement de l'art contemporain», est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFCULT, opération SUBILLU, ligne de crédit n° 3823, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM